



GENÈVE

Mon profil

Rech



Actu genevoise

Élections et Votations

Faits divers

Grand Genève

Genève internationale

Herrmann

Signé Genève

L'encre b

Abo **Ville de Genève**

Les sans-papiers pourront bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire

Le Conseil municipal a validé une proposition socialiste. Son financement étant prévu dans le budget, elle devrait être valable dès la rentrée.



Théo Allegrezza

Publié: 27.04.2021, 22h26

0 commentaire





Image d'illustration prise dans une école primaire genevoise.

Magali Girardin

«Un pas important pour l'égalité de traitement.» C'est ainsi que Christina Kit-sos s'est félicitée de l'adoption par le Conseil municipal, mardi soir, d'une proposition socialiste donnant la possibilité pour les enfants sans statut légal de pouvoir bénéficier, eux aussi, de l'allocation de rentrée scolaire. La mesure devrait s'appliquer dès la rentrée d'août, la magistrate socialiste ayant déjà fait approuver son financement lors du vote du budget.

Depuis 2013, les enfants domiciliés en Ville de Genève ont le droit à une aide financière ponctuelle. Elle se monte à 130 francs par enfant pour ceux à l'école primaire et à 180 francs pour ceux qui fréquentent le cycle d'orientation. Quelque 3000 familles en ont bénéficié en 2020. Parmi les conditions d'octroi: l'écopier et ses parents doivent recevoir le subside de l'assurance maladie (ce qui atteste de leur situation de précarité) et ils doivent être «au bénéfice d'un titre de séjour valable». C'est cette deuxième condition qui a été biffée.

Un potentiel de 600 familles bénéficiaires

Le règlement a été révisé en ce sens par un amendement PS. Pour le conseiller municipal Ahmed Jama, la situation actuelle crée «une exclusion sociale». «Quelle est la cohérence de distinguer deux enfants, un qui a un permis et l'autre pas?» interroge le socialiste. Dans l'hémicycle, son avis est partagé par une large majorité. Seuls des élus MCG (opposés sur le fond à cette allocation), PLR et quelques UDC s'y opposent. Le texte est adopté par 57 oui, 0 abstention et 15 non.

Ironie de l'histoire, la volonté de modifier le règlement émanait de la droite. Elle souhaitait que l'allocation de rentrée scolaire ne consiste plus en un versement bancaire, mais qu'elle soit délivrée sous la forme d'un bon à faire valoir auprès de commerces genevois. Le fait de favoriser certaines enseignes a depuis été jugé illégal par une instance fédérale, la Commission de la concurrence (Comco). Mais la carte d'achats est restée. Et aujourd'hui, la gauche s'en félicite. «C'est plus facile pour les familles sans papiers s'il s'agit d'un bon», affirme Brigitte Studer, d'Ensemble à Gauche.

L'enveloppe dévolue à l'allocation de rentrée scolaire représentait jusqu'ici 756'000 francs. L'élargissement du cercle des bénéficiaires coûtera 190'000 francs. Ce financement avait déjà été accepté lors du vote du budget, en décembre. Il prend la forme d'une augmentation de la subvention octroyée à l'association Centre de contact Suisse-Immigrés, qui devra faire le lien avec les familles sans papiers. Les autorités municipales estiment à 600 le nombre d'entre elles susceptibles de solliciter cette aide.

Publié: 27.04.2021, 22h26

Vous avez trouvé une erreur? [Rapporter maintenant.](#)

